

ANTHROPOPHAGES



LE RÉCIT D'UN PRISONNIER.

M. Edmond Chaudoin termine dans *l'Illustration* l'émouvant récit de sa captivité et de celle de ses compagnons au Dahomey.

Voici comment les Français furent accueillis par le roi Bahanzin :

Le roi est accroupi, il fume une pipe dorée et est entouré de cinq belles négresses, qui le comblent d'attentions et de prévenances.

Un murmure de terreurs parcourt les rangs et tout le monde se prosterne : le roi vient de se lever face à nous. Il a 40 ans environ, c'est un nègre admirable, bien pris quoique de taille moyenne ; la figure est ouverte, intelligente, le regard franc et droit. Il n'a aucun des oripeaux dont on se plaît à affubler les rois nègres.

Nous avons devant nous, nous le sentons bien, un homme et non un singe ; il a le costume des guerriers de son pays, sobre et sombre, une chemisette et un pagne. L'attitude est fière et digne, une légère barbe lui court au menton ; la voix est grave, il scande nettement les mots.

On nous présente individuellement à lui en déclinant nos noms ; le roi incline légèrement la tête et nous le saluons de nouveau de la main. Il nous demande si nous ne sommes pas fatigués et si nous ne voulons rien prendre, puis il nous fait signe de nous asseoir ; quatre chaises en effet sont apportées. Nous nous arrangeons de notre mieux deux à deux et, dans cette situation incommode, nous écoutons ; la voix du roi grave et vibrante, s'entend au loin : c'est un discours dont voici la traduction :

« Mon père, tous mes aïeux et moi avons toujours été les amis des Français et du roi de France ; depuis plus d'un siècle, nos pays trafiquent en paix. Qui donc a le premier déchaîné la guerre et pourquoi ? Que la responsabilité du sang versé retombe sur la tête de celui-là ; moi et mon peuple nous résisterons jusqu'au bout et nous chasserons l'étranger de notre sol ; la terre elle-même se soulèvera contre lui et bien des têtes françaises orneront mon trophée et celui de nos pères, laissant chez vous des épaves et des enfants orphelins avant que nous soyons vaincus. »

« Il y a bien assez de territoires libres, sans foyer et sans ancêtres, pourquoi ne pas les prendre et venir faire la guerre à des gens, qui, depuis cent ans, vivent en paix ? »

Le roi se tait, nous ne savons que répondre ; il nous demande alors qui est roi de France ; nous lui répondons : Carnot.

— Qui est cet homme, nous dit-il, et qu'a-t-il contre moi ? Puis il nous interroge sur les maisons Régis et Fabre.

— Ce sont, répondons-nous, de très grands commerçants français.

Le roi nous interrompt.

— Bayol m'a donc parlé quand il m'a dit qu'il était, lui, l'égal du roi de France, et que Fabre et Régis étaient ses moulecks (domestiques).

Puis il continue en disant :

« Écrivez au roi de France qu'il se fasse apporter la tête de Bayol qui est un traître ; dites qu'on me rende mes autorités et ma terre que m'a donnée mon père et que je ne peux abandonner, alors nous aurons la paix et vous pourrez trafiquer. »

La lettre est écrite sous la dictée de Bahanzin qui l'adresse « au roi Carnot » et la remet à nos compatriotes.

Il convient de remarquer que le roi est devenu amical, presque aimable, après les menaces du commandant Fournier et lorsque des obus ont été lancés sur Whydah. Dans cette entrevue, il a accordé la liberté à nos compatriotes, mais il ne leur permit pas de sortir du Dahomey ; ce fut grâce à l'appui du commandant portugais que MM. Chaudoin et ses compatriotes purent gagner les navires français.

Le Père Augouard, missionnaire dans l'Afrique occidentale, vient d'accomplir un voyage de Loango à l'Oubanghi, affluent de droite du Congo. Dans les régions qu'il a parcourues, l'anthropophagie est un système d'alimentation usuel.

« Pour ces sauvages, raconte le P. Augouard, un repas de chair humaine est un régal, et ils préfèrent cette viande à toutes les autres, disant que c'est un aliment noble, tandis que les animaux ne fournissent qu'une vile nourriture. »

— C'est horrible ce que vous faites-là, disait-on un jour à quelques cannibales.

— Au contraire, c'est délicieux, avec du sel et du piment.

— Vous comprenez la différence qui existe entre un homme et un animal. L'homme est intelligent, il vous parle au moment où vous allez le manger. Il ne vous fait aucun mal. Et puis, l'on pourrait vous manger, vous aussi.

— C'est le sort de la guerre, cela. Tout ce que vous dites prouve combien il est distingué de manger de la chair humaine. Et puis, « cette viande a un goût tout particulier. »

Le P. Augouard a l'intention de fonder une station sur le Haut-Oubanghi, au milieu même de ces tribus d'anthropophages.

UNE EXPÉDITION RUSSE

Les journaux russes publient des renseignements étranges sur une expédition que le capitaine russe Grombtchevsky, parti du Kaschgar, se proposait de faire à l'intérieur du Thibet.

Les Chinois ont fait une opposition énergique à la marche de l'expédition dans l'intérieur du Thibet. Arrêtée à Polou, l'expédition s'est vu barrer le chemin par des troupes. Ordre a été donné à la population de se disperser sur les montagnes, de ne rien vendre et de ne prêter en général aucun concours à l'expédition.

Les autorités exigeaient que l'expédition rentrât immédiatement au Kaschgar, sous menace de recourir à la force.

Or, se trouvant dans une situation on ne peut plus critique, à bout de ressources, l'expédition avait besoin de se pourvoir de vivres pour commencer sa marche de retraite.

Las des vexations des Chinois, qui agissaient sous l'instigation d'officiers anglais et voyant que toutes ses peines des mois derniers auraient été perdues, une grande partie du Thibet, non comprise dans le programme de l'expédition de M. Pevtsov, restant inexplorée, M. Grombtchevsky a eu recours, au risque de sa vie et du sort de l'expédition, à une mesure désespérée. Sans compléter ses approvisionnements, il a distribué ses dernières ressources à la population pour sortir de Polou, d'où l'expédition s'est dirigée le 5 mai vers l'intérieur. Il est plus facile de traverser l'Afrique centrale que la Chine.

CARNET DE LA CUISINIÈRE

Glace à la crème de vanille.—Mettez dans une casserole de cuivre 125 grammes de sucre, une gousse de vanille, huit jaunes d'œufs ; ajoutez un litre de bonne crème, placez sur le feu et tournez jusqu'à ce que la crème reste à la cuillère, sans pourtant laisser bouillir. Laissez refroidir, et faites glacer en entourant de glace et de sel.

Saumon en caisse.—Faites mariner pendant une heure des tranches de saumon dans de l'huile d'olive, avec persil, ciboules, champignons, échalotes, hachés très fin, sel, poivre, muscade. Faites une caisse de papier blanc et fort, huilée en dessous, garnie de beurre frais à l'intérieur. Placez-y les tranches de saumon, au milieu de leur assaisonnement. Couvrez de chapelure, de petits morceaux de beurre et mettez sous le four de camp-eaux. Quand le saumon a pris une belle couleur dorée, servez en ajoutant un jus de citron.

Pâté au ris de veau.—Prenez un ou deux ris de veau bien frais, une livre de jambon coupé en

tranches fines, deux livres de rouelle de veau. Hachez ensemble les ris, et la rouelle, ajoutez deux œufs, sel, poivre, fines herbes et un peu d'eau, et faites une farce bien mêlée. Ajoutez quelques petits morceaux de truffes. Panez le fond d'une terrine, mettez-y une couche de jambon, et remplissez la terrine en alternant toujours, et faites cuire au four pendant deux heures à feu doux.

Entremets sucré. Nouvelle manière de faire le pain doré, dit perdu.—Tout le monde connaît la recette du pain doré, cet entremets sucré si facile à faire. Voici une autre recette, excellente aussi, et qui en fait un plat nouveau : Au lieu de faire tremper les tranches de pain (épaisses d'un demi-pouce à peu près) dans du lait, les faire tremper dans du vin rouge. Quand elles sont suffisamment imbibées, procéder comme pour le pain doré, c'est-à-dire les plonger dans de l'œuf battu (blanc et jaune), comme pour une omelette, et faire frire dans la graisse ou du beurre fondu. Saupoudrez de sucre mêlé de cannelle en poudre et servir chaud.

NOUVELLES A LA MAIN

Un bavard disait à une dame :

— Le plus difficile pour les femmes, c'est d'écouter.

— Pardon, monsieur, c'est de ne pas entendre.

* *

Pensée d'un époux féroce :

« Secouez fortement votre femme ; agitez-la comme du café. Le sucre est presque toujours au fond. »

* *

Simple question :

Savez-vous pourquoi les cochers de cabs sont assis derrière le véhicule ?

C'est pour que le supérieur qui est à l'intérieur ne puisse pas voir le postérieur de l'inférieur qui est à l'extérieur.

* *

Un mot bien féminin.

Madame va pour louer une maison :

— Ces fenêtres sont bien mal placées ; les voisins peuvent voir tout ce qui se passe dans la maison.

— Si vous louez la maison, madame, le propriétaire fera murer les fenêtres.

— Mais alors comment ferai-je pour voir chez les autres ?

* *

Le tirebottes.—Ma chère Brosse-à-dents, je vous présente mon ami le Balai.

La Brosse-à-dents.—Je suis dans les hautes sphères, je n'ai rien de commun avec un individu qui traîne sur les planchers.

Le Balai.—Je ne suis peut-être pas très chic, mais je n'ai pas poussé sur le dos d'un cochon.

SOMMAIRE DE LA "REVUE RÉTROSPECTIVE"

Alexandre Dumas, La Jettatura (1^{re} partie) ; Auguste Barbier, L'Idole (poésie) ; Eugène Labiche, Un jeune homme pressé (1^{re} partie) ; Prosper Mérimée, Chronique du règne de Charles IX (suite) ; Gérard de Nerval, Histoire véridique du Canard ; Albert Duruy, Le brigadier Muscar (fin) ; Barbey D'Aurevilly, Sur les femmes ; Léon Gozlan, Balzac à la recherche d'un nom ; Villiers de l'Isle-Adam, Sylvalabel ; Théodore de Lajarte, les Danses historiques.

Un numéro spécimen de 112 pages est envoyé contre demande accompagnée de 60 cents en timbres-poste, adressée à la *Lecture*, 10, rue Saint-Joseph, Paris.

Abonnements : 14 francs par an, en un mandat poste à la même adresse.

ATTENTION

N'oubliez pas que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de la Louisiane, qui d'après la décision de la Cour Supérieure des États-Unis, est un contrat que l'État de la Louisiane et une partie de la constitution de cet État, n'expire que le premier janvier 1895. La législature de la Louisiane qui a été prorogée le 10 juillet cette année, a ordonné qu'en 1892 on soumettra au vote populaire un amendement à la constitution destiné à prolonger la charte de la Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane jusqu'en l'année mil neuf cent dix-neuf.